



MUSÉUM NATIONAL  
D'HISTOIRE NATURELLE



## **AAP 2020-3 DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux »**

### **Appel à projet « au fil de l'eau » Evénements**

**Date de lancement de l'appel : 17 janvier 2020**

**Date de clôture de l'appel : 31 octobre 2020**

**Soumission des projets : <https://dim-map-aap20-3.sciencescall.org/>**

**Votre contact : [dim-map-admin@groupe.renater.fr](mailto:dim-map-admin@groupe.renater.fr)**

#### **Sommaire**

|  |   |
|--|---|
| I – Présentation et objet de l'appel .....                           | 2 |
| II – Processus de sélection des projets .....                        | 3 |
| III – Critères d'évaluation et d'éligibilité .....                   | 3 |
| IV – Constitution du dossier .....                                   | 3 |
| V – Modalités de soumission.....                                     | 4 |
| VI – Dispositions générales pour le financement .....                | 4 |
| VII – Modalités d'attribution et de versement de la subvention ..... | 5 |
| VIII – Suivi des projets financés .....                              | 5 |

## I – Présentation et objet de l'appel

Le DIM **Matériaux anciens et patrimoniaux** lance un appel à projet « au fil de l'eau » finançant le soutien à des colloques, rencontres, symposiums, ayant une dimension interdisciplinaire et internationale, et qui peuvent concourir ainsi à asseoir la dimension internationale du DIM. L'événement doit se dérouler en Ile-de-France. Le cadrage de l'événement doit s'inscrire dans plusieurs des axes du DIM :

- Altération et conservation
- Analyses en toute sécurité
- Fossiles et témoins de vie ancienne
- Matériaux d'artistes et matérialités des œuvres
- Objets : provenance, chaînes opératoires, pratiques
- Paléo-environnements et taphonomie
- Signal, calcul et statistiques
- Usages, archives et réflexivité

Les demandes s'inscrivant dans au moins deux axes du DIM, dont un axe transverse, et dans au moins deux secteurs disciplinaires, seront considérés favorablement.

### Portage et partenaires du projet

Pour être éligible, la demande est portée par plusieurs membres du DIM (laboratoire/institution). Toute nouvelle collaboration entre ces membres sera considérée favorablement. D'autres partenaires peuvent y être associés.

### Soutien

Le soutien apporté par le DIM est plafonné à 3 000 euros par projet.

### Types de dépenses

La demande de soutien peut porter sur tous les types de dépenses qui sont nécessaires au bon déroulement de l'événement. Ne sont pas éligibles les dépenses qui seraient associées à des publications.

### Organisme gestionnaire

Sauf cas particuliers (par exemple équipes d'accueil, laboratoires pour lesquels le CNRS n'est pas cotutelle), ou cas exceptionnels à motiver dans le dossier scientifique, **l'organisme gestionnaire de la subvention sera le CNRS.**

### Dates de l'événement

Cet appel à projet finance des événements qui se dérouleront au plus tard le 31 juillet 2021.

### Calendrier de l'appel

L'appel est ouvert à partir du 17 janvier 2020.

Le dépôt des demandes se fait en continu. Les demandes sont ensuite soumises au Comité de pilotage scientifique du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux », qui statue sur les demandes au fur et à

mesure. Le Comité de pilotage est sollicité une fois le dossier complété (projet, signature, photo, voir ci-dessous).

L'appel sera clos le 31 octobre 2020.

## II – Processus de sélection des projets

|                |  |   |
|----------------|--|---|
| <b>Etape 1</b> | Lancement AAP 2020-3<br>Date de clôture de l'AAP 2020-3                                    | 17 janvier 2020<br>31 octobre 2020  |
| <b>Etape 2</b> | Soumission des projets au fil de l'eau   |   |
| <b>Etape 3</b> | Analyse de la recevabilité des projets<br>Expertise et évaluation<br>Sélection des projets | Les dossiers sont instruits au fil de l'eau par le Comité de pilotage scientifique (CPS) du DIM. Les résultats sont rendus publics à l'issue de cette évaluation. |

- La recevabilité des projets sera examinée par l'équipe administrative et le Comité de pilotage scientifique (CPS) du DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux ».
- Chaque projet est évalué par deux membres du CPS. Le CPS statue sur la base de ces évaluations.

## III – Critères d'évaluation et d'éligibilité

Les critères d'éligibilité des projets correspondent aux points suivants :

- Le dossier de soumission complet doit être déposé dans les délais et sous le format demandé
- L'événement se déroule en Ile-de-France
- La demande est portée par plusieurs membres du DIM
- La demande ne peut porter sur une aide à la publication
- Le montant du financement demandé au DIM ne peut excéder 3 000 euros.

L'évaluation des projets prendra en compte les critères suivants :

- L'orientation scientifique de l'événement
- La qualité scientifique du programme proposé
- Sa dimension internationale et sa dimension interdisciplinaire
- L'ouverture, les facilités / les conditions particulières offertes aux membres du DIM
- La qualité du partenariat ((co-)porteurs et partenaires)

## IV – Constitution du dossier

Le dossier de candidature est constitué par :

- Le dossier de présentation du projet (formulaire à télécharger à partir de la plateforme de soumission des appels à projet)
- Le fichier de signatures (formulaire à télécharger à partir de la plateforme de soumission des appels à projet et voir ci-dessous)
- Une photographie illustrant le projet, qui sera utilisée sur le site et les rapports du DIM « Matériaux et anciens et patrimoniaux », dans l'hypothèse où le projet serait retenu. Les crédits éventuels doivent également être transmis

- Des fichiers d’annexes si nécessaire

## V – Modalités de soumission

### Langue

Le dossier peut être rédigé indifféremment en français ou en anglais.

### Nom des fichiers

Les éléments constitutifs du dossier de candidature devront impérativement respecter la charte de nomination suivante :

- *acronyme du projet\_DIM MAP AAP 2020-3.pdf* (ou .doc ou .docx)
- *acronyme du projet\_DIM MAP AAP 2020-3\_signatures.pdf* (ou .doc ou .docx)
- *acronyme du projet\_DIM MAP AAP 2020-3\_photo.pdf* (ou doc ou .docx ou .jpg ou .png)
- Si besoin : *acronyme du projet\_DIM MAP AAP 2020-3\_crédits\_photo.pdf* (ou .doc ou .docx)
- Si besoin : *acronyme du projet\_DIM MAP AAP 2020-3\_annexes.pdf* (ou .doc ou .docx)

### Plateforme de soumission des projets

Les projets sont soumis via la plateforme d’appels à projet : <https://dim-map-aap20-3.sciencescall.org/>  
Un message accusant réception du dépôt du projet vous est envoyé.

### Signatures

Le fichier des signatures est à déposer sur la plateforme : <https://dim-map-aap20-3.sciencescall.org/>.

### **Pour chaque coporteur ou partenaire, trois signatures sont demandées :**

- 1) coporteur ou partenaire du projet
- 2) directeur du laboratoire du coporteur ou du partenaire du projet, ou directeur de l’entreprise/institution
- 3) président de l’établissement du laboratoire du coporteur ou du partenaire du projet, ou directeur/président de l’entreprise/institution

**Le(s) porteur(s) du projet veilleront à constituer et à déposer sur la plateforme UN SEUL FICHIER comportant toutes les signatures.**

Le CPS du DIM se réserve le droit de demander des compléments d’information dans le but de faciliter les actions d’expertise et d’évaluation des projets déposés.

Pour toute question sur les aspects administratifs, les équipes peuvent prendre contact avec l’équipe administrative support : [dim-map-admin@groupe.renater.fr](mailto:dim-map-admin@groupe.renater.fr).

## VI – Dispositions générales pour le financement

- 1- Le financement attribué par le DIM est apporté sous forme d’une subvention. Les priorités de financement sont celles détaillées dans la présentation de l’appel.

- 2- En cas de liens avec des projets antérieurement financés par le DIM, il est nécessaire de les indiquer.

**Rappel :**

- 1- Le montant de la subvention s'entend HT.
- 2- Le règlement financier de la Région stipule que les bénéficiaires finaux ne sont pas autorisés à prélever des frais de gestion.

## **VII – Modalités d'attribution et de versement de la subvention**

Les modalités d'attribution et de versement de la subvention seront précisées par le CNRS quand le CNRS est le bénéficiaire de la subvention, ou bien via une convention de reversement entre le CNRS et l'établissement bénéficiaire qui aura été choisi.

## **VIII – Suivi des projets financés**

- Le soutien apporté par le DIM « Matériaux anciens et patrimoniaux » devra être impérativement indiqué dans toute communication écrite ou orale faite autour du projet financé par la phrase suivante : « Projet soutenu par la Région Ile-de-France dans le cadre du Domaine d'intérêt majeur « Matériaux anciens et patrimoniaux » » ou « This work was supported by the Paris Ile-de-France Region – DIM “Matériaux anciens et patrimoniaux” ». Le logo du DIM et celui de la Région Ile-de-France devront figurer sur le site de l'événement et son programme et sur tout autre document produit par le Comité d'organisation du colloque.
- Les porteurs s'engagent à mettre à la disposition du DIM les éléments (présentations, images) nécessaires à sa communication (site internet, brochure, etc.).
- Un rapport final, comportant un volet budgétaire et un volet scientifique, sera demandé aux porteurs du projet financé selon des modalités définies par la DR4 du CNRS.
- En fonction des conditions qui seront établies par la DR4 du CNRS, il est possible que d'autres modalités de suivi soient mises en place.